

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1777

15 septembre 2009

SOMMAIRE

A.C. Europe S.A.	85269	Ma Selector S.à r.l.	85251
aXi Consult S.A.	85278	New Super Selector S.à r.l.	85274
Benelux Press S. à r.l.	85289	Nicoba S.A.	85291
B.I.E. Lux	85250	Nova Brands S.A.	85251
Cafra S.A.	85273	Orion Finance III Luxembourg S.à r.l.	85253
Chantemelle Basket	85280	Orion Income Master Luxembourg S.à r.l.	85254
Chifra S.A.	85296	Pamplona PE Holdco 5 S.A.	85251
Compagnie de Distribution Africaine (CDA)	85253	PBV Lebensversicherung AG Niederlas- sung Luxembourg	85289
Dolomies et Chaux	85250	Pizza Milano	85258
EPI Trinity (Finland) S.à r.l.	85252	Pro Re (Luxembourg) S.A.	85254
EREF S.A.	85250	Rainbow Pharmaceutical S.A.	85259
Eurizon Investment Sicav	85286	Realvest AG	85291
Euro Gaming Investment S.A.	85257	Regina Investment S. à r.l.	85267
Europäische Finanzstruktur S.A.	85265	Robertson International S.A.	85261
Flying Bird S.A.	85250	Roper Luxembourg Holdings	85276
Fragrance Resources Investments S.à r.l.	85250	San Angelo S.A.	85259
Gardiners Luxembourg S.à r.l.	85251	Signature Holding S. à r.l.	85262
Gazeley Luxco France 1 S.à r.l.	85252	S. Michele S.A.	85271
GL Funds	85285	S. Michele S.A.	85258
GMT Global Multi-Strategy Fund of Funds	85290	Snowdown Holding S.A.	85283
Guidance Financial Group S.à r.l.	85292	St Edouard S.à r.l.	85265
Gurman S.à r.l.	85287	Stelman International Group S.à r.l.	85296
Henri Finance S.A.	85261	Suluxan Holding S.A.	85274
Hercules Investments S.à r.l.	85262	Super Selector S.à r.l.	85255
Hess Holding S.A.	85286	Taurus Euro Retail II Holding S.à r.l.	85274
KAILUA S.A., société de gestion de patri- moine familial (SPF)	85283	Taurus Euro Retail II Holding S.à r.l.	85274
Kravid S.à r.l.	85255	TD Luxembourg S.à r.l.	85264
LDV Luxco S.à r.l.	85252	tempo! S.A.	85296
Luomaï	85293	The VV's	85272
		wunderLOOP S.A.	85255

Dolomies et Chaux, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 58.523.

L'adresse de l'administrateur suivant Léon A. Lhoist a changé et se trouve à présent au:
13, Rue de Rochefort, Forrières, 6953 Nassogne, Belgique

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 août 2009.

Référence de publication: 2009109884/11.

(090131981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

Flying Bird S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 125.222.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009110850/10.

(090133353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

B.I.E. Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-5863 Hesperange, 14, allée de la Jeunesse Sacrifiée 1940-1945.
R.C.S. Luxembourg B 99.118.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009110860/10.

(090133392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

EREF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3552 Dudelange, 32, rue Nic Conrady.
R.C.S. Luxembourg B 139.348.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
EASIT S.A.
Signature

Référence de publication: 2009110859/12.

(090133372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

Fragrance Resources Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 81.420.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009110790/11.

(090133327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

Ma Selector S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 123.212.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Halsey Group Sàrl
Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2009110870/12.

(090133414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

Nova Brands S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 75.935.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NOVA BRANDS S.A.
Romain THILLENS

Référence de publication: 2009110874/11.

(090133251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

Gardiners Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 78.049.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Halsey Group Sàrl
Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2009110867/12.

(090133410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

Pamplona PE Holdco 5 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 123.218.

—
Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la Société en date du 17 juillet 2009 qu'il a été décidé de:

1. prendre acte et accepter la démission de l'administrateur Monsieur Maxime Molter avec effet en date du 17 juillet 2009.

2. coopter Monsieur Raphaël Poncelet, né le 23 décembre 1976 à Libramont (Belgique) et résidant professionnellement au 68-70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société, avec effet en date du 17 juillet 2009, en remplacement de Monsieur Maxime Molter, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires devant se tenir en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2009.

Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2009109040/19.

(090131397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

LDV Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 113.861.

1/ Par résolutions signées en date du 30 avril 2009, l'associé unique a accepté la démission de Philip Dougall, avec adresse au 6, Gracechurch Street, EC3V 0AT Londres, Royaume Uni, de son mandat de gérant de catégorie A avec effet immédiat.

2/ L'adresse du gérant de catégorie B Isabelle Arker a changé et est la suivante: 1B, Rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 août 2009. Signature.

Référence de publication: 2009109885/14.

(090131972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

EPI Trinity (Finland) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 590.150,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 96.947.

1/ Par résolutions signées en date du 28 juillet 2009, l'associé unique a décidé d'accepter la démission de Ronald Seacombe, avec adresse professionnelle au 1, Curzon Street, W1J 5HD Londres, Royaume-Uni de son mandat de gérant avec effet au 16 juillet 2007.

2/ Par résolutions signées en date du 16 novembre 2007, l'associé unique a décidé de nommer Jean-Philippe Fiorucci, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 juillet 2009. Signature.

Référence de publication: 2009109887/16.

(090131968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

Gazeley Luxco France 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 146.254.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 7 août 2009

En date du 7 août 2009, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:
de révoquer

- Monsieur Craig YOUNG en tant que gérant A de la Société avec effet immédiat.
de nommer

- Monsieur Geoffrey Alan THOMPSON, né le 31 mai 1952 à Sunderland, Royaume-Uni, ayant comme adresse professionnelle Overbrook House, GB-SO20 8HT Over Wallop, Stockbridge, Hants, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant A de la Société avec effet immédiat et à durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

Monsieur Geoffrey Alan THOMPSON, gérant A

Monsieur Peter GOMERSALL, gérant A

Monsieur Michel RAFFOUL, gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2009.

Gazeley Luxco France 1 S.à r.l

Signature

Référence de publication: 2009108057/24.

(090129635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

Compagnie de Distribution Africaine (CDA), Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 99.819.

—
*Extrait des décisions prises par l'assemblée
générale des actionnaires en date du 13 août 2009*

1. Le mandat d'administrateur de M. Michel JENTGES, venu à échéance, n'a pas été renouvelé.
2. Mme Mounira MEZIADI, administrateur de sociétés, née à Thionville (France), le 12 novembre 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
3. Mme Virginie DOHOGNE a été reconduite dans ses mandats d'administrateur et de présidente du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
4. M. Hugo FROMENT a été reconduit dans son mandat d'administrateur, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
5. La société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA Société à responsabilité limitée, R.C.S. Luxembourg B 96.848, a été reconduite dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Luxembourg, le 14 août 2009.

Pour extrait sincère et conforme
Pour COMPAGNIE DE DISTRIBUTION AFRICAINE (CDA)
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009108213/25.

(090129810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

Orion Finance III Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 140.852.

—
EXTRAIT

En date du 30 juillet 2009 l'associé unique de la société Orion Finance III Luxembourg S.à r.l. a accepté les démissions respectives de Monsieur Aref H. Lahham et de Monsieur Van J. Stults comme gérants de la société avec effet au 29 juillet 2009.

L'associé unique d'Orion Finance III Luxembourg S.à r.l. a ensuite nommé les trois personnes suivantes comme gérants de la société pour une durée maximale de 6 ans avec effet au 30 juillet 2009:

- Monsieur Nicolas Briemeyer, administrateur, né le 2 février 1941 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant à 15, rue Michel Lentz, L-1928 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);
- Monsieur Christopher Jenner, administrateur, né le 11 novembre 1944 à Edimbourg (Royaume-Uni), demeurant à 57a, rue John Grün, L-5619 Mondorf les Bains (Grand-Duché de Luxembourg); et
- Monsieur Ronald W. de Koning, conseiller immobilier, né le 29 décembre 1961 à Nijmegen (Pays-Bas), demeurant à Zuideinde 2, 2445 AV Aarlanderveen (Pays-Bas).

Le conseil de gérance se compose comme suit:

- Monsieur Nicolas Briemeyer;
- Monsieur Christopher Jenner;
- Monsieur Ronald W. de Koning; et
- Monsieur Bruce C. Bossom.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Orion Finance III Luxembourg S.à r.l.
Signature
Avocat

Référence de publication: 2009108694/29.

(090130038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Pro Re (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 22.257.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 20 juillet 2009

"IV. L'Assemblée reconduit au poste d'Administrateur:

- M. James T. JANNUZZO, demeurant professionnellement 235 E, 42nd Street, New York, 100017-5755, Etats Unis d'Amérique

- M. Kamlesh G. DADLANI, demeurant professionnellement 235 E, 42nd Street, New York, 100017-5755, Etats Unis d'Amérique

- M. Clare HARGREAVES, demeurant professionnellement 19, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg

- M. Lambert SCHROEDER, demeurant professionnellement 19, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg

L'Assemblée nomme au poste d'Administrateur:

- M. Vijay BONDADA, demeurant professionnellement 235 E, 42nd Street, New York, 100017-5755, Etats Unis d'Amérique

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui statuera sur l'exercice se terminant le 30 novembre 2009.

VI. L'Assemblée Générale nomme comme Réviseur Indépendant KPMG Audit. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur l'exercice se terminant le 30 novembre 2009."

Pour la société PRO RE (LUXEMBOURG) S.A.

SINSER (Luxembourg) S.A.R.L.

Signature

Référence de publication: 2009108055/25.

(090129704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

Orion Income Master Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 360.750,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 118.883.

EXTRAIT

En date du 30 juillet 2009 l'associé unique de la société Orion Income Master Luxembourg S.à r.l. a accepté les démissions respectives de Monsieur Aref H. Lahham et de Monsieur Van J. Stults comme gérants de la société avec effet au 29 juillet 2009.

L'associé unique d'Orion Income Master Luxembourg S.à r.l. a ensuite nommé les trois personnes suivantes comme gérants de la société pour une durée maximale de 6 ans avec effet au 30 juillet 2009:

- Monsieur Nicolas Briemeyer, administrateur, né le 2 février 1941 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant à 15, rue Michel Lentz, L-1928 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

- Monsieur Christopher Jenner, administrateur, né le 11 novembre 1944 à Edimbourg (Royaume-Uni), demeurant à 57a, rue John Grün, L-5619 Mondorf les Bains (Grand-Duché de Luxembourg); et

- Monsieur Ronald W. de Koning, conseiller immobilier, né le 29 décembre 1961 à Nijmegen (Pays-Bas), demeurant à Zuideinde 2, 2445 AV Aarlanderveen (Pays-Bas).

Le conseil de gérance se compose comme suit:

- Monsieur Nicolas Briemeyer;

- Monsieur Christopher Jenner;

- Monsieur Ronald W. de Koning; et

- Monsieur Bruce C. Bossom.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Orion Income Master Luxembourg S.à r.l.

Signature

Avocat

Référence de publication: 2009108692/29.

(090130050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Kravid S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 55.402.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Kravid Sàrl
Signatures

Référence de publication: 2009110865/11.

(090133406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

Super Selector S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 123.213.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Halsey Group Sàrl
Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2009110863/12.

(090133400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

wunderLOOP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 10, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 122.208.

In the year two thousand and nine, on the sixteenth day of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Ms Patricia Sondhi, avocat, residing in Luxembourg,

acting as the representative of the board of directors of wunderLOOP S.A. a société anonyme, (the "Company"), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 122208, pursuant to the resolutions of the board of directors of the Company dated 15 July 2009.

A copy of the said resolutions, initialed *ne varietur* by the appearing person and the notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to state her declarations as follows:

Was enacted on 10 July 2009 before the undersigned notary a capital increase of the share capital of the Company, a société anonyme, having its registered office at 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 122208, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, dated 16 November 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 192 of 16 February 2007. The articles of incorporation of the Company were last amended pursuant to a deed of the undersigned notary dated 10 July 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appeared party declares having noticed the following material mistakes:

1. In the first paragraph of the fifth declaration in the deed of the undersigned notary enacting the capital increase of the share capital of the Company held on 10 July 2009, reference is made to five hundred thirty-six (536) Class C shares (defined as "New Shares"), whereas it should read four hundred fourteen (414) Class A shares (defined as "New Class A Shares") and one hundred twenty-two (122) Class C shares (defined as "New Class C Shares").

2. The third paragraph of the fifth declaration in the deed of the undersigned notary enacting the capital increase of the share capital of the Company held on 10 July 2009 should therefore read as follows:

Four hundred and fourteen (414) New Class A Shares have been subscribed by AdOpt Investment and Consulting S.à r.l., a limited liability company, having its registered office at 412F route d'Esch, L-1471 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 121790, by payment of a subscription price of twenty-nine Euro and twenty-five Cents (EUR 29.25) per share, whereof two Euro (EUR 2) per share shall be allocated to the Com-

pany's share capital and twenty-seven Euro and twenty-five Cents (EUR 27.25) per share shall be allocated to the Company's share premium account.

The aggregate subscription price including the share premium for the four hundred and fourteen (414) New Class A Shares amounting to twelve thousand one hundred nine Euro and fifty Cents (EUR 12,109.50), has been fully paid up in cash as it has been proved to the undersigned notary.

- One hundred and twenty-two (122) New Class C Shares have been subscribed by Christoph Bauer, residing at 1, Dreieichenweg, 21029 Hamburg, Germany, by payment of a subscription price of two Euro (EUR 2) per share to be fully allocated to the Company's share capital.

The aggregate subscription price for one hundred twenty-two (122) New Class C Shares amounting to two hundred forty-four Euro (EUR 244) has been fully paid up in cash as it has been proved to the undersigned notary.

3. The eight Paragraph of the fifth declaration in the deed of the undersigned notary enacting the capital increase of the share capital of the Company held on 10 July 2009 should therefore read as follows

"The Company has a subscribed share capital of seventy-nine thousand five hundred forty-four Euro (EUR 79,544) represented by thirty-nine thousand seven hundred seventy-two (39,772) shares, divided into:

- twenty-six thousand one hundred seventy (26,170) Class A Shares;
- four thousand eight hundred forty-four (4,844) Class B Shares;
- four thousand thirty-nine (4,039) Class C Shares; and
- four thousand seven hundred and nineteen (4,719) Class D Shares; each having a nominal value of two Euro (EUR 2). (...)"

The appeared party declares and requests the undersigned notary to state that all remaining items of the deed of the undersigned notary asserting the capital increase of the share capital of the Company held on 10 July 2009 shall remain unaffected.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Im Jahre zweitausendneun, den sechzehnten Juli

vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

Ist erschienen,

Frau Patricia Sondhi, avocat, wohnhaft in Luxemburg,

Bevollmächtigte des Verwaltungsrates von wunderLOOP S.A., einer société anonyme nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Gesellschaftssitz in 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 122.208, gemäß den Beschlüssen des Verwaltungsrates der Gesellschaft vom 15. Juli 2009.

Eine Kopie der oben genannten Beschlüsse wird nach Unterzeichnung ne varietur durch die Erschienene und den Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben registriert zu werden.

Die Erschienene, in ihrer oben genannten Eigenschaft, hat den unterzeichneten Notar ersucht, nachstehende Erklärungen zu beurkunden:

Am 10. Juli 2009 wurde vor dem unterzeichnenden Notar eine Feststellung der Kapitalerhöhung des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft wunderLOOP S.A (die „Gesellschaft“) abgehalten, einer société anonyme, mit Sitz in 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxemburg, gegründet gemäß einer Urkunde des Notars Maître Jean Seckler am 16. November 2006, im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 122.208 eingetragen, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations vom 16. Februar 2007 unter der Nummer 192. Die Gesellschafts-satzung der Gesellschaft wurde zuletzt durch Urkunde des unterzeichnenden Notars vom 10. Juli 2009 geändert, welche noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht wurde.

Die Erschienene erklärt, die folgenden materiellen Fehler festgestellt zu haben:

1. Im ersten Absatz der fünften Erklärung im Protokoll des unterzeichnenden Notar, welches die Kapitalerhöhung des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft vom 10. Juli 2009 feststellt, wird fälschlicherweise auf fünfhundertsechunddreißig (536) Aktien der Klasse C (definiert als „Neue Aktien“) verwiesen, während es richtigerweise vierhundertvierzehn Aktien der Klasse A (definiert als „Neue A-Klasse Aktien“) und einhundertzweiundzwanzig Aktien der Klasse C (definiert als „Neue C-Klasse Aktien“) heißen muss.

2. Daher muss es im dritten Absatz der fünften Erklärung im Protokoll des unterzeichnenden Notar, welches die Kapitalerhöhung des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft vom 10. Juli 2009 feststellt, richtigerweise heißen:

Die Gesamtheit der Neuen Aktien an der Gesellschaft wurde wie folgt gezeichnet:

- vierhundertvierzehn (414) Neue A-Klasse Aktien wurden von AdOpt Investment and Consulting S.à r.l., mit Gesellschaftssitz in 412 F Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 121790, gezeichnet, durch Zahlung eines Zeichnungspreises von neunundzwanzig Euro und fünf- undzwanzig Cent (EUR 29,25) pro Aktie, wobei zwei Euro (EUR 2) pro Aktie dem Gesellschaftskapital zugeführt werden und siebenundzwanzig Euro und fünf undzwanzig Cent (EUR 27,25) pro Aktie der Kapitalrücklage zugeführt werden.

Der Gesamtbetrag von zwölftausendeinhundertneun Euro und fünfzig Cent (EUR 12.109,50) des Zeichnungspreises, welcher die Einlage in die Kapitalrücklage beinhaltet, für vierhundertvierzehn (414) Neue A-Klasse Aktien, wurde per Bareinlage bezahlt, wie dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

- einhundertzweiundzwanzig (122) Neue C-Klasse Aktien wurden von Christoph Bauer, wohnhaft in 1, Dreieichenweg, 21029 Hamburg, Deutschland, gezeichnet, durch Zahlung eines Zeichnungspreises von zwei Euro (EUR 2) pro Aktie, wobei der gesamte Betrag dem Gesellschaftskapital zugeführt wird.

Der Gesamtzeichnungspreis, von zweihundertvierundvierzig Euro (EUR 244) für einhundertzweiundzwanzig (122) Neue C-Klasse Aktien, wurde per Bareinlage bezahlt, wie dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

3. Daher muss es im achten Absatz der fünften Erklärung im Protokoll des unterzeichnenden Notar, welches die Kapitalerhöhung des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft vom 10. Juli 2009 feststellt, richtigerweise heißen:

„Das gezeichnete Aktienkapital beträgt neunundsiebzigttausendfünfhundertvierundvierzig Euro (EUR 79.544) bestehend aus neununddreißigttausendsiebenhundertzweiundsiebzig (39.772) Aktien, die wie folgt aufgeteilt sind:

- sechszwanzigtausendeinhundertsiebzig (26.170) Aktien der Klasse A,
- viertausendachthundertvierundvierzig (4.844) Aktien der Klasse B;
- viertausendneununddreißig (4.039) Aktien der Klasse C, und
- viertausendsiebenhundertneunzehn (4.719) Aktien der Klasse D, mit einem Nennwert von zwei Euro (EUR 2) pro Aktie.(...)“

Die Erschienene erklärt und ersucht den unterzeichnenden Notar festzuhalten, dass alle übrigen Punkte des Protokolls des unterzeichnenden Notars welches die Kapitalerhöhung des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft vom 10. Juli 2009 feststellt, unverändert bleiben sollen.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Partei diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienene, hat die Erschienene mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: P. SONDHI und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juillet 2009. Relation: LAC/2009/29867. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE, zum Zwecke der Veröffentlichung im Memorial erteilt.

Luxemburg, den 28. Juli 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009110593/127.

(090133422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

Euro Gaming Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 138.216.

RECTIFICATIF

Ces comptes annulent et remplacent les comptes annuels au 31 décembre 2008, enregistrés en date du 27 mars 2009 et déposés au Registre de Commerce et des Sociétés en date du 31 mars 2009 sous la référence L090047902.04

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 rectifiés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2009109997/17.

(090132102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

S. Michele S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 77.143.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 20/08/2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009110420/13.

(090132482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

Pizza Milano, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2133 Luxembourg, 15, rue Nicolas Martha.
R.C.S. Luxembourg B 140.927.

L'an deux mille neuf.

Le vingt juillet.

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur Rajko BUJAK, indépendant, né à Dvor/Visoko (Bosnie-Herzégovine), le 9 septembre 1967, demeurant à L-262 8 Luxembourg, 47, rue des Trévires;

2.- Monsieur Mirko VUKSANOVIC, gérant, né à Belgrade, le 13 octobre 1961, demeurant à L-1941 Luxembourg, 211, route de Longwy.

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée PIZZA MILANO S. à r.l., avec siège social à L-2133 Luxembourg, 15, rue Nicolas Martha,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 140.927

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 04 août 2008, publié au Mémorial C numéro 2151 du 04 septembre 2008,

dont le capital social de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,-€) représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,-€) chacune est réparti comme suit:

1.- Monsieur Rajko BUJAK, prénommé, CINQUANTE PARTS SOCIALES	50
2.- Monsieur Mirko VUKSANOVIC, prénommé, CINQUANTE PARTS SOCIALES	50
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

Lesquels comparants prient le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

Monsieur Mirko VUKSANOVIC, prénommé, déclare céder ses CINQUANTE (50) parts sociales à Monsieur Rajko BUJAK, prénommé, ici présent, ce acceptant.

Cette cession de parts sociales a été faite au prix de un euro symbolique.

Monsieur Monsieur Rajko BUJAK, prénommé, gérant technique de la société et Monsieur Mirko VUKSANOVIC, prénommé, gérant administratif de la société, déclarent accepter cette cession de parts au nom de la société, de sorte qu'une notification à la société, conformément à l'article 1690 du Code Civil n'est plus nécessaire.

Suite à la cession de parts qui précède les parts sociales sont détenues comme suit:

Monsieur Rajko BUJAK, prénommé, CENT PARTS SOCIALES	100
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

Ensuite l'associé unique se considérant comme réuni en assemblée générale extraordinaire prie le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

1. L'article six (6) des statuts, relatif au capital social est modifié de sorte qu'il aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,-€), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,-€) chacune.

2. La démission de Monsieur Mirko VUKSANOVIC, prénommé, en tant que gérant administratif de la société est acceptée.

Décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exercice de son mandat.

3.- Monsieur Rajko BUJAK, prénommé, exerçant actuellement la qualité de gérant technique de la société est nommé pour le futur gérant de la société.

4.- La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Bujak Rajko, Vuksanovic, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 juillet 2009. Relation: EAC/2009/8828. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 12 août 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009110580/55.

(090132936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

San Angelo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 82.818.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/08/2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009110423/13.

(090132486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

Rainbow Pharmaceutical S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 143.022.

L'an deux mille neuf.

Le treize août.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Mme Geneviève BLAUEN-ARENDT, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

agissant en sa qualité de mandataire spéciale du conseil d'administration de la société anonyme Rainbow Pharmaceutical S.A., avec siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 143.022 (NIN 2008 2232 223).

La comparante, agissant comme il vient d'être dit, a requis le notaire d'acter les déclarations et faits suivants:

I.- Que la société Rainbow Pharmaceutical S.A. a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 4 novembre 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2885 du 3 décembre 2008.

II.- Que le capital social émis de la société est de QUARANTE-CINQ MILLE EUROS (€ 45.000,-), représenté par quarante-cinq mille (45.000) actions d'une valeur nominale d'UN EURO (€ 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

III.- Que le capital social de la société peut être augmenté à TROIS CENT SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (€ 370.000,-) par la création et l'émission de trois cent soixante-dix mille (370.000) actions nouvelles d'une valeur nominale d'UN EURO (€ 1,-) chacune.

IV.- Que l'article 3 des statuts de la société, qui prévoit un capital autorisé, dispose dans les parties concernées que le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté de réaliser cette augmentation de capital en une fois ou en tranches périodiques sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une Assemblée Générale tenue au plus tard 5 ans à partir de la publication de l'acte de constitution au Mémorial C en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription.

Le Conseil d'Administration est également autorisé et chargé de fixer les conditions de toute souscription ou décidera de l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au moyen de la conversion du bénéfice net en capital et l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé, l'article trois des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le Conseil d'Administration ou par toute personne désignée par le Conseil à cette fin.

En relation avec cette autorisation d'augmenter le capital social et conformément à l'article 32-3 (5) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à suspendre ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

V.- Qu'en vue d'un procès-verbal du conseil d'administration du 28 avril 2009, le conseil d'administration a décidé d'augmenter, dans les limites du capital autorisé, le capital social de la société à concurrence d'un montant de CENT TRENTE-SEPT MILLE EUROS (€ 137.000,-) pour l'augmenter de son montant actuel de QUARANTE-CINQ MILLE EUROS (€ 45.000,-) à un montant de CENT QUATRE-VINGT-DEUX MILLE EUROS (€ 182.000,-) par l'émission de cent trente-sept mille (137.000) actions nouvelles d'une valeur nominale d'UN EURO (€ 1,-) chacune, à libérer intégralement en numéraire, et avec paiement d'une prime d'émission de DIX EUROS (€ 10,-) par action, faisant le montant total de UN MILLION TROIS CENT SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (€ 1.370.000,-) à titre de prime d'émission.

VI.- Qu'en vue d'un procès-verbal du conseil d'administration du 28 avril 2009, le conseil d'administration a décidé d'accepter la souscription de ces cent trente-sept mille (137.000) actions nouvelles d'une valeur nominale d'UN EURO (€ 1,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, par les deux actionnaires existants ayant d'autre part marqué leur accord par écrit pour renoncer partiellement à leur droit de souscription préférentiel et par un nouvel actionnaire agréé, lesquels ont souscrit et libéré la totalité des trente-sept mille (137.000) actions nouvelles comme suit:

- cinquante-quatre mille trois cent soixante-huit (54.368) actions nouvelles d'une valeur nominale d'UN EURO (€ 1,-) chacune par l'actionnaire existant, la société NINETREES S.A., avec siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 88.166, pour un montant total de CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT MILLE QUARANTE-HUIT EUROS (€ 598.048,-), faisant le montant de CINQUANTE-QUATRE MILLE TROIS CENT SOIXANTE-HUIT EUROS (€ 54.368,-) à titre d'augmentation de capital et le montant de CINQ CENT QUARANTE-TROIS MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT EUROS (€ 543.680,-) à titre de prime d'émission;

- vingt-deux mille cinq cent soixante-douze (22.572) actions nouvelles d'une valeur nominale d'UN EURO (€ 1,-) chacune par l'actionnaire existant, la société de droit italien R.D.P. PHARMA S.r.l., avec siège social à I-33170 Pordenone (PN), Viale Guglielmo Marconi 63, inscrite au "Registro delle Imprese di Pordenone" sous le numéro 01481440939, pour un montant total de DEUX CENT QUARANTE-HUIT MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-DOUZE EUROS (€ 248.292,-), faisant le montant de VINGT-DEUX MILLE CINQ CENT SOIXANTE-DOUZE EUROS (€ 22.572,-) à titre d'augmentation de capital et le montant de DEUX CENT VINGT-CINQ MILLE SEPT CENT VINGT EUROS (€ 225.720,-) à titre de prime d'émission;

- soixante mille soixante (60.060) actions nouvelles d'une valeur nominale d'UN EURO (€ 1,-) chacune par le nouvel actionnaire agréé, la société WORLD WIDE INVESTMENTS FUND S.A., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 124.747, pour un montant total de SIX CENT SOIXANTE MILLE SIX CENT SOIXANTE EUROS (€ 660.660,-), faisant le montant de SOIXANTE MILLE SOIXANTE EUROS (€ 60.060,-) à titre d'augmentation de capital et le montant de SIX CENT MILLE SIX CENTS EUROS (€ 600.600,-) à titre de prime d'émission.

La souscription et la libération des actions nouvellement émises résulte des documents de souscription et de libération remis par la comparante, agissant comme dit ci-avant, et la preuve a été fournie au notaire soussigné que la société a reçu de la part des souscripteurs le montant total de UN MILLION CINQ CENT SEPT MILLE EUROS (€ 1.507.000,-), faisant le montant de CENT TRENTE-SEPT MILLE EUROS (€ 137.000,-) à titre d'augmentation de capital ainsi que le montant de UN MILLION TROIS CENT SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (€ 1.370.000,-) à titre de prime d'émission.

Lesdits documents après avoir été paraphés "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant resteront annexés au présent acte pour être enregistrés avec lui.

VII.- Suite aux résolutions et décisions qui précèdent la comparante, agissant en sa qualité de mandataire spéciale du conseil d'administration de la société Rainbow Pharmaceutical S.A., décide en conformité avec l'article 3 des statuts de faire adapter le paragraphe y afférent:

Art. 3. (alinéa 1^{er}). Le capital social souscrit est fixé à CENT QUATRE-VINGT-DEUX MILLE EUROS (€ 182.000,-), représenté par cent quatre-vingt-deux mille (182.000) actions d'une valeur nominale d'UN EURO (€ 1,-) par action.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite à la comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état et résidence, elle a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: G. BLAUEN-ARENDT, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 17 août 2009. Relation: ECH/2009/1145. Reçu soixante-quinze euros 75,00. €

Le Receveur ff. (signé): D. SPELLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 19 août 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009110577/98.

(090133351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

Henri Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 80.593.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour Henri Finance S.A.

Stéphane HEPINEUZE

Administrateur

Référence de publication: 2009110424/13.

(090132488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

Robertson International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 102.380.

L'an deux mille neuf, le trente juillet.

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri HEL-LINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le depositaire de la présente minute,

A comparu:

Monsieur Roger CAURLA, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte du Conseil d'Administration de la société anonyme «ROBERTSON INTERNATIONAL S.A. », ayant son siège social à Luxembourg,

en vertu d'une résolution du Conseil d'Administration prise en sa réunion du 1^{er} juillet 2009.

Le procès-verbal de cette réunion restera, après avoir été paraphé "ne varietur" par la comparante et le notaire, annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1) La société anonyme ROBERTSON INTERNATIONAL S.A. a été constituée suivant acte notarié, en date du 10 août 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1068 du 23 octobre 2004. Les statuts en ont été modifiés suivant acte notarié, en date du 12 juillet 2006 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2051 du 2 novembre 2006.

2) Le capital social de la société est actuellement fixé à CENT UN MILLE EUROS (EUR 101.000,-) représenté par MILLE DIX (1.010) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

3) Conformément à l'article 3 des statuts, le capital social souscrit pourra être augmenté jusqu'à DIX MILLIONS D'EUROS (EUR 10.000.000,-), le cas échéant par l'émission d'actions nouvelles de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé aux conditions et modalités qu'il fixera et à supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires.

4) Par décision du 1^{er} juillet 2009, le Conseil d'Administration a décidé de procéder à la réalisation d'une troisième tranche d'augmentation de capital dans le cadre du capital autorisé à concurrence de CINQ MILLE EUROS (5.000,-) pour porter le capital souscrit ainsi de son montant actuel de CENT UN MILLE EUROS (EUR 101.000,-) à CENT SIX MILLE EUROS (EUR 106.000,-) par la création et l'émission de CINQUANTE (50) actions nouvelles rachetables d'une valeur

nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune, émises avec une prime d'émission de NEUF MILLE NEUF CENTS EUROS (EUR 9.900,-) par action.

Les CINQUANTE (50) actions nouvelles sont souscrites par la société Inter Portfolio S.A., établie à Tortola, Road Town, Iles Vierges Britanniques, ici représentée par Monsieur Roger CAURLA, prénommé, en vertu d'une déclaration de souscription ci-annexée, l'autre actionnaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel.

Les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de CINQ CENT MILLE EUROS (EUR 500.000,-), faisant CINQ MILLE EUROS (EUR 5.000,-) pour le capital et QUATRE CENT QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE EUROS (EUR 495.000,-) pour la prime d'émission a été mise à la disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

5) A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

"Art. 3. (premier alinéa). «Le capital social est fixé à CENT SIX MILLE EUROS (EUR 106.000,-) représenté par MILLE SOIXANTE (1.060) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.»

Évaluation des frais

Le comparant évalue le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, approximativement à la somme de EUR 2.000,-.

DONT ACTE fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. CAURLA et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 août 2009, Relation: LAC/2009/31981, Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur, (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 18 août 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009110289/58.

(090132224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

Signature Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 135.437.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 2 juin 2009

- La démission de Manacor (Luxembourg) S.A., ayant son siège social 46A, avenue J.F. Kennedy à L-1855 Luxembourg de sa fonction de gérant de la société a été acceptée par l'Associé Unique avec effet immédiat.

- Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg est élu par l'Associé Unique en remplacement du gérant démissionnaire pour une durée indéterminée.

- Le siège social de la société a été transféré du 46A, avenue J.F. Kennedy à L-1855 Luxembourg au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 2 juin 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009106427/20.

(090127174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Hercules Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 70.558.

In the year two thousand and nine. On the twenty seventh day of July.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

The company HERCULES INCORPORATED having its registered office at 1313 North Market Street, Wilmington, Delaware, United States of America,

here represented by Mr. Aurélien LE RET, maître en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

that the appearing party is the sole shareholder of the private limited company (société à responsabilité limitée) "Hercules Investments s.à r.l.", having its registered office at L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal, R.C.S. Luxembourg section B and number 70558, incorporated by deed of Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), on June 29, 1999, published in the Mémorial C number 702 of September 21, 1999, whose articles of association have been modified for the last time by deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), on November 5, 2008, published in the Mémorial C number 2846 of November 27, 2008,

and that the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The appearing party decides to adopt an accounting year beginning on October 1 and ending on September 30 of the following year, acknowledges that as an exception the accounting year which has begun on January 1, 2009 will end on September 30, 2009, and decides to amend subsequently the article 13 of the articles of association which will have henceforth the following wording:

" **Art. 13.** The Company's financial year runs from the first of October to the thirtieth of September of the following year."

Second resolution

The appearing party decides to amend the article fourteen of the articles of association which will have henceforth the following wording:

" **Art. 14.** Each year, as of the thirtieth of September, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the property of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the manager(s) to the company.

At the same time the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of partners together with the balance sheet."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately nine hundred and twenty-five Euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte oui précède:

L'an deux mille neuf.

Le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

La société HERCULES INCORPORATED, avec siège social au 1313 North Market Street, Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par Monsieur Aurélien LE RET, maître en droit, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée "Hercules Investments s.à r.l.", ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal, R.C.S. Luxembourg section B numéro 70558, constituée par acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 29 juin 1999, publié au Mémorial C numéro 702 du 21 septembre 1999, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 5 novembre 2008, acte publié au Mémorial C numéro 2846 du 27 novembre 2008,

et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La comparante décide d'adopter un exercice social commençant le 1^{er} octobre et se terminant le 30 septembre de l'année suivante, constate qu'exceptionnellement, l'exercice social qui a commencé le 1^{er} janvier 2009 prendra fin le 30 septembre 2009 et décide de modifier dès lors l'article 13 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 13.** L'année sociale commence le premier octobre et se termine le trente septembre de l'année suivante."

Deuxième résolution

La comparante décide de modifier l'article 14 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 14.** Chaque année avec effet au trente septembre, la gérance établit le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes dettes actives et passives, et sera accompagnée d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes des gérants envers la société.

En même temps la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan."

Frais

Le montant des frais dépenses, rémunération ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à neuf cent vingt-cinq Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par la présente qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête de la présente.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: LE RET - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 7 août 2009. Relation GRE/2009/2801. Reçu soixante quinze euros 75 EUR

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 17 août 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009109112/96.

(090131303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

TD Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 526.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 89.556.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 5 août 2009

En date du 5 août 2009, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:
d'accepter la démission de:

- Monsieur Alykhan NATHOO en tant que gérant de la Société avec effet au 1^{er} août 2008,
de nommer

- Monsieur Mike COLATO, né le 14 avril 1964 à Londres, Royaume-Uni, ayant comme adresse professionnelle 112, Barrowgate Road, GB-W4 4QP Londres, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 1^{er} août 2008 et à durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

- Monsieur Mike COLATO
- Monsieur Ailbhe Marie JENNINGS
- Monsieur Ferdinando GRIMALDI.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2009.

TD Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009105736/24.

(090126351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Europäische Finanzstruktur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 67.975.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 31 juillet 2009

L'assemblée ratifie la décision du Conseil d'Administration du 24 avril 2009 de coopter aux fonctions d'administrateur Madame Sandrine ANTONELLI en remplacement de Luc VERELST démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2010.

Conformément à la Loi du 25 Août 2006 - "Art. 51 & 51 bis", publié au MEMORIAL, Journal Officiel du Grand- Duché de Luxembourg (Recueil de Législation) sous le n° A-N°152 du 31 août 2006, l'assemblée générale accepte de désigner comme représentant permanent pour une durée indéterminée en remplacement de Mme Sandrine ANTONELLI, avec prise d'effet au 16 avril 2008: Mlle Claire SABBATUCCI, employée privée, née le 24 juin 1984 à Thionville (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Mademoiselle Claire SABBATUCCI exécutera sa mission de représentant permanent au nom et pour le compte de la société EDIFAC S.A.

L'Assemblée Générale constate le changement de forme juridique de la société TrustAudit Sàrl, Commissaire aux Comptes, suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue devant Maître Karyne REUTER le 3 décembre 2008.

Extrait sincère et conforme

EUROPÄISCHE FINANZSTRUKTUR S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009108699/24.

(090130502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

St Edouard S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 55.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 32.213.

In the year two thousand and nine, on the twenty first of July,

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared,

Me Katia Bartholomé, licenciée en droit, residing in Luxembourg, as proxy holder on behalf of

Hanson Aruba Limited, a company incorporated and existing under the laws of Guernsey, having its registered office at 22, Havilland Street, St Peter Port, Guernsey, GY1 2QB and registered with the Guernsey Registry under number 39116 pursuant to a proxy dated 21st July 2009, which shall be registered together with the present deed (the "Sole Shareholder"), being the sole shareholder of St Edouard S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, incorporated under the form of a société anonyme and under the name of Cane Holding S.A. on 14 November 1989 by deed of Maître Alphonse Lentz, then notary residing in Remich, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 123 of 14 April 1990. The articles of incorporation of the Company have been amended several times and for the last time by deed of Maître Gerard Lecuit, notary residing in Hesperange, on 7 February 2002, published in the Mémorial C, number 912 of 14 June 2002.

The appearing party declared and requested the notary to state that:

1. The Sole Shareholder holds all the five hundred fifty (550) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken.

2. The item on which resolution is to be passed is the following:

To renumber the article 8 of the articles of association of the Company in article 8.1 and to add a new article 8.2 which shall be worded as follows:

"In case of plurality of Managers, the Board of Managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a Manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

The Board of Managers shall meet when convened by one Manager.

Notice of any meeting of the Board of Managers shall be given to all Managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each Manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each Manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the Managers are present or duly represented.

A majority of Managers present in person, by proxy or by representative are a quorum.

Any Manager may act at any meeting of Managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another Manager as his proxy. A Manager may represent more than one Manager.

Any and all Managers may participate in a meeting of the Board of Managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the Managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the Board are adopted by at least a simple majority of the Managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all Managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the Board of Managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the Board of Managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman."

3. Thereafter the following resolution was passed.

Sole resolution

It is resolved to renumber the article 8 in article 8.1 and to add a new article 8.2 as set forth in the agenda.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil neuf, le vingt et unième jour du mois de juillet,

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

M^e Katia Bartholomé, licenciée en droit, résidant à Luxembourg, mandataire pour le compte de

Hanson Aruba Limited, une société consituée et existante sous les lois de Guernsey, ayant son siège social au 22, Havilland Street, St Peter Port, Guernsey, GY1 2QB et immatriculée auprès du Guernsey Registry sous le numéro 39116, en vertu d'une procuration datée du 21 juillet 2009, qui sera enregistrée ensemble avec le présent acte (l'"Associé Unique"), étant l'associé unique de St Edouard S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, constituée sous la forme d'une société anonyme et sous la dénomination de Cane Holding S.A. le 14 novembre 1989 par acte de Maître Alphonse Lentz, alors notaire de résidence à Remich, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 123 du 14 avril 1990. Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, du 7 février 2002, publié au Mémorial C, numéro 912 du 14 juin 2002.

Le comparant déclare et prie le notaire de statuer que:

1. L'Associé Unique détient la totalité des cinq cent cinq cinquante (550) parts sociales de la Société, de sorte que les décisions peuvent être valablement prises.

2. Le point sur lequel une résolution est prise est le suivant:

Renommer l'article 8 des statuts de la Société en article 8.1 et ajouter un nouvel article 8.2 qui sera rédigé comme suit:

"Dans le cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un des gérants.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie, câble, télégramme, télex ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Une majorité de gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit, par fax ou par tout autre moyen électronique de communication un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication électronique, approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites dans un procès-verbal, qui est signé par le président".

3. Suite à quoi, la résolution suivante a été prise.

Résolution unique

Il est décidé de renommer l'article 8 en article 8.1 et d'ajouter un nouvel article 8.2 comme prévu dans l'ordre du jour.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg à la date susmentionnée.

Après lecture de ce procès-verbal, la partie comparante a signé le présent acte conjointement avec le notaire.

Signé: K. BARTHOLOME et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 juillet 2009. Relation: LAC/2009/30148. Reçu soixante-quinze euros (75 €)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009110263/126.

(090132357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

Regina Investment S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 132.880.

In the year two thousand and nine, on the seventh of July.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Regina Investment B.V., having its registered office in Telestone 8-Teleport, Naritaweg 165, 1043 BW Amsterdam, the Netherlands,

here represented by Annick Braquet, private employee, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole current partner of Regina Investment S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, having its registered office in L-2520 Luxembourg, 21, Allée Scheffer, incorporated by a notarial deed, on October 12, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 2703 of November 23, 2007. The articles of incorporation have been modified for the last time by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on November 19, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 894 of April 11, 2008.

- That the sole partner has taken the following resolution:

Sole resolution

The sole partner decides to change the representation power of the managers and to change the paragraph 6 of article 12 of the articles of incorporation as follows:

"The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and in case of plurality of managers, by the joint signature of the managers."

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mil neuf, le sept juillet.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Regina Investment B.V., ayant son siège social à Telestone 8-Teleport, Naritaweg 165, 1043 BW Amsterdam, Pays-Bas,

ici représentée par Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est le seul associé actuel de la société "Regina Investment S.à r.l.", société à responsabilité limitée unipersonnelle, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 21, Allée Scheffer, constituée suivant acte reçu par un acte notarié, en date du 12 octobre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2703 du 23 novembre 2007, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 novembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 894 du 11 avril 2008.

- Qu'elle a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de modifier le pouvoir de représentation des gérants et donc de modifier l'alinéa 6 de l'article 12 des statuts comme suit:

"La Société sera valablement engagée par la seule signature de son gérant unique, et dans le cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe des gérants."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 juillet 2009. Relation: LAC/2009/27244. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009110284/69.

(090132319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

A.C. Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 85.012.

L'an deux mil neuf, le quinzième jour de juillet.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme „A.C. EUROPE S.A.", avec siège social au 6, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés section B numéro 85012, constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, de résidence à Hesperange, en date du 3 décembre 2001 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 5 avril 2002 numéro 535 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire Aloyse Biel, de résidence à Esch-sur-Alzette, le 12 juin 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1912 du 11 octobre 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Pierre Dias, employé privé, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Gabriele Maria Reifferscheidt, divorcée Weber, agent immobilier, demeurant à L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre d jour:

1. Modification de l'objet social de la Société qui aura désormais la teneur suivante: "La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, les activités d'Agence Immobilière; - l'achat et la réalisation d'immeubles, la gestion et l'administration sous toutes ses formes, y compris par bail à construction de tous biens immobiliers dont la société est ou pourrait devenir propriétaire, tels que immeubles bâtis ou non bâtis, parts d'intérêts émises par sociétés immobilières; - la gestion et l'administration de toutes valeurs mobilières; prêter ou emprunter avec ou sans affectation hypothécaire, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes, à l'exclusion de toutes activités qui tomberaient sous les lois relatives à la surveillance du secteur financier; - en qualité de marchand de biens, l'acquisition de terrains, de locaux industriels et commerciaux, d'immeubles et maisons d'habitation et d'appartements; et en général toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement; - la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités; et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe."

2. Modification subséquente de l'article 2 des statuts.

3. Adaptation des statuts de la Société à la loi du 25 août 2006 (associé unique / administrateur unique) emportant modification des articles 1, 5 et 6.

4. Constatation de la détention des actions de la Société par un associé unique; démission d'administrateurs et décharge; nomination d'un administrateur unique.

5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les

actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent (100%) du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la Société et en conséquence l'article 2 des statuts qui aura la teneur suivante:

" **Art. 2.** La Société a pour objet les activités tant à Luxembourg qu'à l'étranger:

- d'Agence Immobilière;

- l'achat et la réalisation d'immeubles, la gestion et l'administration sous toutes ses formes, y compris par bail à construction de tous biens immobiliers dont la société est ou pourrait devenir propriétaire, tels que immeubles bâtis ou non bâtis, parts d'intérêts émises par sociétés immobilières;

- la gestion et l'administration de toutes valeurs mobilières; prêter ou emprunter avec ou sans affectation hypothécaire, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes, à l'exclusion de toutes activités qui tomberaient sous les lois relatives à la surveillance du secteur financier;

- en qualité de marchand de biens, l'acquisition de terrains, de locaux industriels et commerciaux, d'immeubles et maisons d'habitation et d'appartements; et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

- la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe".

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'adapter les statuts de la Société à la loi du 25 août 2006 (associé unique / administrateur unique) important modification des articles 1, 5 et 6 qui auront dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de A.C. EUROPE S.A.

La Société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un Associé Unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société.

Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un associé unique.

Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire, l'Associé Unique exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts."

" **Art. 5.** Tant que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique seulement.

Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans; ils sont rééligibles et toujours révocables. En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Dans ces statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un associé unique."

" **Art. 6.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence. Le conseil d'administration désigne son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent. Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex ou fax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou fax. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non

La Société se trouve engagée, vis à vis des tiers, en toutes circonstances soit (i) par la signature de l'administrateur délégué conjointement avec celle d'un autre administrateur ou (ii) selon le cas par la signature de l'administrateur unique de la Société, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère des Classes Moyennes."

Troisième résolution

L'assemblée accepte la démission en qualité d'administrateur de la Société de EASY CONTINENTAL MANAGEMENT INC et de COLORADO LIMITED et d'administrateur délégué de Madame Gabriele Maria Reifferscheidt, divorcée Weber et leur accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Constatant la détention de toutes les actions de la Société par un associé unique, l'assemblée confirme le mandat d'administrateur pour une période de 6 ans de Madame Gabriele Maria Reifferscheidt, divorcée Weber, agent immobilier, demeurant à L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling, qui est dès lors l'Administrateur Unique de la Société.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cents euros (€ 1.200,-).

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu l'associé unique et l'administrateur unique de la Société au fait qu'avant toute activité commerciale de la société précisée ci-dessus, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec le nouvel objet social, ce qui est expressément reconnu par eux.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénoms, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sophie Mathot, Jean-Pierre Dias, Gabriele Maria Reifferscheidt, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 15 juillet 2009 LAC/2009/28214. Reçu 75,-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 juillet 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009110252/147.

(090132743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

S. Michele S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 77.143.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/01/2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009110418/13.

(090132478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

The VV's, Association sans but lucratif.

Siège social: Erpeldange,

R.C.S. Luxembourg F 8.049.

STATUTS

I. Dénomination. Objet, Siège. Durée

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination de "The VV's" A.s.b.l.

Art. 2. L'association a pour objet de promouvoir la musique, d'organiser des concerts et toute autre activité autour de la musique de tout genre.

Art. 3. L'association a son siège social à Luxembourg, L-Erpeldange (Ettelbruck). Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

Art. 4. La durée de l'association est indéterminée.

II. Exercice social

Art. 5. L'année comptable débute le 01 juillet de chaque année.

III. Membres

Art. 6. Peuvent devenir membres effectifs de l'association tous les amis de la musique.

Art. 7. Le nombre minimum des membres associés est de trois.

Art. 8. Les droits de chaque membre de l'association, acquitté des cotisations sont les suivants: le droit de s'exprimer, le droit de vote, le droit de se faire élire et faire des suggestions aux réunions de l'association.

Art. 9.

IV. Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année sociale, pas plus tard que le 2 mai, sur convocation du président adressée un mois à l'avance par lettre circulaire à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

Art. 11. Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

Art. 12. Le comité peut appeler une réunion des membres entre les assemblées générales s'il l'estime nécessaire.

V. Administration

Art. 13. L'association est gérée par un comité composé de trois membres minimum.

En cas d'indisponibilité d'un membre du comité, le membre auxiliaire remplacera le dernier dans ses fonctions.

Le comité est élu pour la durée d'un an. Au moins deux membres du comité siègeront l'année sociale à suivre.

Le comité-fondateur se compose comme suit:

Harmen Ter Maten, 37 Op Bierg, L-8217 Mamer (L)

Jung Jean-Claude, 35 Neie Wee, L-9132 Schieren (L)

Annick Lesch, 92 rue Nicolas Welter, L-7570 Mersch (L)

Art. 14. Le président de l'association surveille les activités de l'association et veille à ce que ses statuts et ses accords soient poursuivis dans tous les domaines. Le secrétaire établit en écrit l'ordre du jour et note les décisions prises et les résolutions. Le trésorier dirige la comptabilité de l'association.

Art. 15. Le comité gère les intérêts de l'association entre les réunions. Il convoque des réunions lorsqu'il le juge nécessaire ou se réunit à la demande exprès et justifiée des deux tiers des membres du comité ou à la demande de son président.

VI. Contributions et Cotisations

Art. 16. Les membres de l'Association seront tenus de payer une contribution dont le montant est fixé par l'assemblée générale.

Cette contribution ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.

Art. 17. La cotisation annuelle pouvant être exigée des membres est fixée périodiquement par l'assemblée générale.

VII. Mode d'établissement des comptes

Art. 18. Le comité établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

Art. 19. Deux auditeurs sont élus à l'assemblée générale à la fin de l'élection des membres du comité. Ils siègeront jusqu'à la prochaine assemblée générale, mais ne seront pas convoqués aux réunions du comité. Leur travail est effectué à quelques semaines ou jours avant l'assemblée générale extraordinaire et constitue à vérifier tous les comptes et autres documents de l'association.

VIII. Modification des statuts

Art. 20. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation. Le consentement de deux tiers des membres présents ou représentés est exigé pour modifier des statuts.

Art. 21. Les modifications des statuts, ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

IX. Dissolution et Liquidation

Art. 22. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Art. 23. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale.

Harry Ter Maten / Jung Jean-Claude / Lesch Annick.

Référence de publication: 2009111671/74.

(090133041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

Cafra S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 29.773.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 30 juin 2009 à 10 heures à Luxembourg

Résolutions:

- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats des Administrateurs Joseph WINANDY, 92, rue de l'horizon, L-5960, ITZIG, et de la société COSAFIN SA représentée par Jacques Bordet, 10, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg. L'assemblée décide à l'unanimité de nommer Monsieur Koen LOZIE, 18 rue des sacrifiés, L-8356 GARNICH, au poste d'administrateur en remplacement de Monsieur Jean QUINTUS.

- L'Assemblée renouvelle le mandat du Commissaire aux Comptes de Monsieur Pierre SCHILL, 18A, boulevard de la foire, L-1528, Luxembourg, Commissaire aux Comptes celui-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009.

Pour Extrait
FIDUPAR
10, Boulevard Royal
L-2449 Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2009106795/21.

(090128905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Taurus Euro Retail II Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 121.725.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Taurus Euro Retail II Holding S.à r.l.
S G G S.A.
412F, route d'Esch
L-2086 LUXEMBOURG
Signatures

Référence de publication: 2009110853/14.

(090133359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

Taurus Euro Retail II Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 121.725.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Taurus Euro Retail II Holding S.à r.l.
S G G S.A.
412F, route d'Esch
L-2086 LUXEMBOURG
Signatures

Référence de publication: 2009110855/15.

(090133366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

New Super Selector S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 129.100.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Halsey Group Sàrl
Domiciliaire
Signatures

Référence de publication: 2009110861/12.

(090133397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

Suluxan Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 8.869.

L'an deux mille neuf, le vingt-deux juillet.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SULUXAN HOLDING S.A., une société anonyme, ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch (R.C.S. Luxembourg B 8.869), constituée suivant acte notarié en date du 20 février 1970, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C (le "Mémorial") numéro 89 du 27 mai 1970, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Marthe Thyes-Walch, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 février 2000, publié au Mémorial numéro 479 du 6 juillet 2000.

L'assemblée est présidée par Monsieur Ahcène BOULHAIS, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le présidente désigne comme secrétaire Monsieur Aurélien GARCIE, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Olga MILYUTINA, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, la présidente déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II. Toutes les DEUX MILLE (2.000) actions étant représentées à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision de prononcer la dissolution de la société
 2. Décision de procéder à la mise en liquidation de la Société.
 3. Décharge à donner au Conseil d'Administration et au Commissaire aux comptes pour la période allant du 1^{er} janvier 2009 jusqu'à la date de la mise en liquidation.
 4. Désignation d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
- L'assemblée ayant entendu l'ordre du jour, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire pour la période du 1^{er} janvier 2009 jusqu'au jour de la présente assemblée.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer liquidateur:

FIN-CONTRÔLE S.A., ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll, bâtiment F.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. BOULHAIS, A. GARCIE, O. MILYUTINA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 juillet 2009. Relation: LAC/2009/30150. Reçu douze euros (12€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 18 août 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009110793/67.

(090133279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

Roper Luxembourg Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 93.404.690,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 140.391.

—
RECTIFICATIF

In the year two thousand and nine, on the twenty-eight day of July,

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared,

Roper Industries, Inc., a company duly incorporated and validly existing under the laws of the state of Delaware, the United States of America, having its registered office at 6901, Professional Parkway East, Suite 200, 34240 Sarasota Florida, United-State of America, and registered with the Delaware Secretary of State, Division of Corporations, under file number 0928578,

here represented by M. Régis Galiotto, residing professionally in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The proxy holder requests the notary to act that:

By deed enacted on July 21, 2009 the capital of the Company has been increased of an amount of EUR 93,653,883 (ninety-three millions six hundred fifty three thousand eight hundred eighty three euros) through a contribution in kind made by Roper Industries, Inc. consisting of:

- all the 200 shares with a nominal value of DKK 1,000 it owns in PAC Denmark ApS, a company duly incorporated and validly existing under the laws of Denmark, having its address at Pederstrupvej 84, DK-2750 Ballerup, Denmark and registered with the Companies' Registrar of the Denmark under number 26215579 ("PAC Denmark"), representing 100% of the share capital of PAC Denmark, valued at EUR 22,622,455, (the "PAC Denmark Shares"); and

- all the 145,150 common shares it owns in ISL Holding S.A.S, a company duly incorporated and validly existing under the laws of France, having its address at Parc d'Activités de la Mesnillière, Impasse des 4 Vents, 14790 Verson, France and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Caen under number 380 532 374 ("ISL Holding") and representing 80.5 % of the share capital of ISL Holding, valued at EUR 95,477,212 (the "ISL Holding Shares"), (the "Contribution").

The consideration for the Contribution consisted in the issuance by the Company to Roper Industries, Inc. of 93,653,883 new shares of the Company with a nominal value of EUR 1 each.

However, it results from a miscalculation of the value of an asset of ISL Holding that the global value of ISL Holding and the number of shares held by Roper Industries, Inc. were mistaken that therefore the value of ISL Holding was over valued and was actually of EUR 95,147,212.

Consequently, the correct value of the Contribution is set at EUR 117,769,667 (one hundred seventeen million seven hundred sixty-nine thousand six hundred sixty-seven euro).

Consequently, without any other change to the deed, it is resolved to correct the value of the Contribution on July 21, 2009 to EUR 117,769,667 so that on July 21, 2009 the capital of the Company has been raised from EUR 12,500 to EUR 93,404,690 by the issuance of 93,392,190 new shares of the Company with a nominal value of EUR 1 each to the Roper Industries, Inc. to which is attached a share premium amounting globally to EUR 24,377,477 and that the article 6 of the articles of association of the Company be read as follows:

" **Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at EUR 93,404,690 (ninety-three millions four hundred four thousand six hundred ninety euro) divided into 93,404,690 (ninety-three millions four hundred four thousand six hundred ninety) shares with a nominal value of EUR 1 (one euro) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five per cent (75%) of the share capital."

All powers are conferred to the holder of a true copy of this deed in order to carry out any corrective requisitions and to issue updated bylaws.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, they signed together with us, the notary, and the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-huit juillet

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

a comparu:

Roper Industries, Inc., une société du droit de l'état du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 6901, Professional Parkway East, Suite 200, 34240 Sarasota Floride, Etats-Unis d'Amérique, et immatriculée auprès du "Delaware Secretary of State, Division of Corporation" sous le numéro 0928578,

représentée par M. Régis Galiotto, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

Le mandataire prie le notaire d'acter que:

Par acte reçu le 21 juillet 2009, le capital social de la Société a été augmenté à concurrence d'un montant de EUR 93.653.883 (quatre-vingt-treize millions six cent cinquante trois mille huit cent quatre-vingt trois euro) par voie d'apport en nature fait par Roper Industries, Inc., consistant en:

- de toutes les 200 parts sociales ayant une valeur nominale de 1.000 DKK qu'il détient dans PAC Denmark ApS, une société de droit du Danemark, ayant son siège social à Pederstrupvej 84, DK-2750 Ballerup, Danemark et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Danois sous le numéro 26215579 ("PAC Denmark"), représentant 100% du capital social de PAC Denmark évalué à 22.622.455 EUR, (les "Parts Sociales de PAC Denmark"); et

- de toutes les 145.150 actions qu'il détient dans ISL Holding S.A.S., une société de droit Français, ayant son siège social au Parc d'Activités de la Mesnillière, Impasse des 4 Vents, 14790 Verson, France et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Caen sous le numéro 380 532 374 ("ISL Holding"), et représentant 80,5 % du capital social de ISL Holding, évalué à 95.477.212 EUR, (les "Actions de ISL Holding");

(l'"Apport").

La contrepartie de l'Apport a consisté dans l'émission, par la Société, au profit de Roper Industries, Inc., de 93.653.883 nouvelles actions de la Société d'une valeur nominale de EUR 1 chacune.

Cependant, il ressort d'une erreur de calcul de la valeur d'un des actifs de ISL Holding que la valeur globale de ISL Holding et le nombre de parts détenues par Roper Industries, Inc. étaient erronés et que par conséquent la valeur de ISL Holdings a été sur-évaluée, et était en réalité de EUR 95.147.212.

Par conséquent, la valeur réelle de l'Apport est fixée à EUR 117.769.667 (cent dix-sept millions sept cent soixante-neuf mille six cent soixante-sept euros).

Par conséquent, sans qu'il soit procédé à d'autres modifications de l'acte, il est décidé de corriger la valeur de l'Apport fait le 21 juillet 2009 à EUR 117.769.667, de sorte qu'au 21 juillet 2009, le capital social de la Société a été porté de EUR 12.500 à EUR 93.404.690 par l'émission de 93.392.190 nouvelles parts de la Société d'une valeur nominale de EUR 1 chacune au profit de Roper Industries, Inc. auxquelles est attachée une prime d'émission d'un montant global de EUR 24.377.477. Il est également décidé que l'article 6 des statuts de la Société devra désormais être lu de la manière suivante:

" **Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à EUR 93.404.690 (quatre-vingt-treize millions quatre cent quatre mille six cent quatre-vingt-dix euros), divisé en 93.404.690 (quatre-vingt-treize millions quatre cent quatre mille six cent quatre-vingt-dix) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune et sont chacun entièrement libérés.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société."

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes aux fins d'opérer toutes réquisitions modificatives et d'émettre des statuts coordonnés conformes.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 29 Juillet 2009. Relation: LAC/2009/30549. Reçu soixante-quinze Euros (75 euros)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 AOUT 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009110573/114.

(090133113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

aXi Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 25, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 122.058.

L'an deux mille neuf.

Le vingt-sept juillet.

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AXI CONSULT S.A., avec siège social à L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 122.058,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 08 novembre 2006, publié au Mémorial c numéro 50 du 25 janvier 2007.

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Sven JANSSENS, comptable, avec adresse professionnelle à L-2611 Howald, 183, route de Thionville.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les SOIXANTE-DEUX (62) ACTIONS d'une valeur nominale de CINQ CENTS EUROS (€ 500,-) chacune, représentant l'intégralité du capital de TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Transfert du siège social de L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy à L-1313 Luxembourg, 25, rue des Capucins.

2) Modification de l'article 3 des statuts relatif à l'objet social comme suit:

" **3.1.** La société a pour objet toutes prestations de services et de conseils en matière informatique. La société a également pour objet la vente de produits informatiques.

3.2. La société a aussi pour objet la création et la gestion de son propre portefeuille de propriétés intellectuelles ainsi que toutes prises de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société pourra également, et accessoirement, acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3.3. La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement."

3) Modification des articles 10.1 et 10.2 des statuts comme suit:

" **10.1** En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil administration peut être limitée à un seul membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

10.2 Les administrateurs ou l'administrateur unique seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale."

4) Modification de l'article 14 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La société se trouve engagée, en toutes circonstances, par la signature conjointe de deux administrateurs ou en cas d'administrateur unique par la signature de cet administrateur.

En cas de nomination d'un administrateur-délégué la société se trouve engagée par la signature de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué."

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy à L-1313 Luxembourg, 25, rue des Capucins.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article trois (3) des statuts relatif à l'objet social comme suit:

" **3.1.** La société a pour objet toutes prestations de services et de conseils en matière informatique. La société a également pour objet la vente de produits informatiques.

3.2. La société a aussi pour objet la création et la gestion de son propre portefeuille de propriétés intellectuelles ainsi que toutes prises de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société pourra également, et accessoirement, acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3.3. La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement."

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier les articles 10.1 et 10.2 des statuts comme suit:

" **10.1** En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil administration peut être limitée à un seul membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

10.2 Les administrateurs ou l'administrateur unique seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale."

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article quatorze (14) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La société se trouve engagée, en toutes circonstances, par la signature conjointe de deux administrateurs ou en cas d'administrateur unique par la signature de cet administrateur.

En cas de nomination d'un administrateur-délégué la société se trouve engagée par la signature de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Janssens, Conde, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 juillet 2009. Relation: EAC/2009/9177. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 13 août 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009110579/107.

(090132925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

Chantemelle Basket, Association sans but lucratif.

Siège social: L-9175 Niederfeulen, 17D, rue de la Fail.

R.C.S. Luxembourg F 8.048.

— STATUTS

Entre les soussignés:

1. Baies, Pascal, éducateur, domicilié à B 6820 Florenville, Les Hayons, n°18, de nationalité belge;
 2. Cloos, Eugène, retraité, domicilié à B 6700 Arlon, rue Jean de Feller, n°115, de nationalité belge;
 3. Cloos, Marie-Christine, employée, domiciliée à B 6720 Habay-la-Neuve, rue de la Courtière, n°8, de nationalité belge;
 4. Desso, Olivier, kinésithérapeute ostéopathe, domicilié à B 6742 Chantemelle, voie de Meix, n°22, de nationalité belge;
 5. Di Piazza, Giuseppe, employé, domicilié à B 4140 Dolembreux (Sprimont), Chemin des Goffes, n°20, de nationalité belge;
 6. Guillaume, Jean-François, professeur d'université, domicilié à B 6720 Habay-la-Neuve, rue de la Courtière, n°9, de nationalité belge;
 7. Van Lier, Patrick, cadre, domicilié à B 6743 Buzenol, Chemin d'Etalle, n°42, de nationalité belge;
- et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

I. Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. L'association prend pour dénomination CHANTEMELLE BASKET. Tous les actes, factures, annonces, publications et autres documents émanant de l'association mentionnent la dénomination de l'association, précédée ou suivie des mots "association sans but lucratif" ou du sigle "ASBL", ainsi que de l'adresse du siège de l'association.

Art. 2. L'association poursuit des buts éducatifs tenant à la promotion de l'activité physique, du sport en général et du basket-ball en particulier, ainsi qu'à la valorisation du respect des engagements individuels dans un projet collectif.

L'association peut utiliser tous les moyens qui contribuent directement ou indirectement à la réalisation de ce but.

L'association peut en exécution de ce qui est repris ci-dessus acquérir entre autres toutes propriétés ou tous droits réels, prendre ou donner en location, engager du personnel, conclure des conventions, réunir des fonds, bref pratiquer ou faire pratiquer toutes activités que justifie son objet.

Art. 3. L'association a son siège social à 17d rue de la Fail à 9175 Niederfeulen (Diekirch). Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

Art. 4. L'association est constituée pour une durée illimitée. Elle peut en tout temps être dissoute aux termes et conditions fixées par la Loi.

II. Exercice social

Art. 5. L'exercice social va du 1^{er} juillet au 30 juin.

III. Membres

Art. 6. L'association est composée de membres effectifs et de membres adhérents. Le nombre de membres effectifs est illimité, sans pouvoir être inférieur à trois.

Seuls les membres effectifs ont voix délibérative à l'Assemblée générale. Les membres adhérents peuvent participer à l'Assemblée générale avec voix consultative. Ils participent aussi de manière plus générale à l'ensemble des activités de l'association.

Art. 7. Sont membres effectifs:

1. les comparants au présent acte;

2. tout membre adhérent qui, présenté par deux membres effectifs au moins est admis par décision de l'Assemblée générale.

Sont membres adhérents, tous ceux qui participent aux activités de l'association, après avoir satisfait aux obligations d'affiliation imposées par le Conseil d'Administration.

Art. 8. La qualité de membre est accordée pour une durée indéterminée. Elle prend fin par démission volontaire, exclusion ou décès.

Les membres effectifs et adhérents sont libres de se retirer à tout moment de l'association en adressant par écrit leur démission au Conseil d'Administration.

Est en outre réputé démissionnaire, le membre adhérent qui ne paie pas la cotisation qui lui incombe, dans le mois du rappel qui lui est adressé par lettre ordinaire à la poste.

Le membre, effectif ou adhérent, qui, par son comportement porterait préjudice ou nuit à l'association, peut être proposé à l'exclusion par le Conseil d'Administration.

L'exclusion d'un membre effectif ou adhérent ne peut être prononcée que par l'Assemblée générale à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

Le Conseil d'Administration peut suspendre, jusqu'à la décision de l'Assemblée générale, les membres qui se seraient rendus coupables d'infraction grave aux statuts et aux lois.

Art. 9. Il est tenu, au siège administratif de l'association, un registre des membres effectifs avec la date d'entrée et de sortie. Ce registre reprend les nom, prénom et domicile des membres. Toutes les modifications y sont notifiées dans les huit jours de la décision de l'Assemblée générale ou de la connaissance de cette modification.

IV. Assemblée générale

Art. 10. L'Assemblée Générale est composée de tous les membres effectifs de l'association.

Art. 11. Sont réservées à la compétence de l'Assemblée générale:

1. les modifications aux statuts;
2. la nomination et la révocation des administrateurs;
3. l'approbation des budgets et comptes ainsi que la décharge à octroyer aux administrateurs;
4. la dissolution volontaire de l'association;
5. l'exclusion de membres;
6. la transformation de l'association en société à finalité sociale;
7. l'approbation du bilan des activités sportives de la saison écoulée;
8. la définition des lignes directrices de la saison sportive suivante.

Art. 12. Il doit être tenu au moins une assemblée générale chaque année, dans le courant du premier semestre qui suit la fin de l'exercice social.

L'association peut être réunie en assemblée extraordinaire à tout temps par décision du Conseil d'Administration notamment à la demande d'un cinquième au moins des membres effectifs. Chaque réunion se tiendra aux jours, heure et lieu mentionnés dans la convocation.

Tous les membres doivent y être convoqués.

Art. 13. L'Assemblée Générale est convoquée par le Conseil d'Administration par lettre ordinaire ou par courrier électronique, adressé(e) au moins huit jours avant l'assemblée. Pour être valable, elle doit être signée par le Président du Conseil d'Administration ou par deux administrateurs.

L'ordre du jour est mentionné dans la convocation.

L'Assemblée Générale ne peut délibérer que sur les points expressément mis à l'ordre du jour. Toute proposition signée par un vingtième des membres effectifs doit être portée à l'ordre du jour.

Art. 14. Chaque membre effectif dispose d'une voix. Il peut se faire représenter par un autre membre effectif au moyen d'une procuration écrite. Chaque membre ne peut être titulaire que d'une seule procuration.

Art. 15. L'Assemblée Générale est présidée par le Président du Conseil d'Administration et à défaut par l'administrateur présent le plus âgé (ou à défaut, par le vice-président).

Art. 16. L'Assemblée Générale délibère valablement si au moins la moitié des membres sont présents ou représentés, ou si le nombre de membres présents ou représentés est égal à cinq au minimum.

Les résolutions sont prises à la majorité absolue des voix présentes ou représentées, sauf les cas où il en est décidé autrement par la loi ou les présents statuts.

En cas de parité, la voix du Président ou de l'administrateur qui le remplace est prépondérante.

Art. 17. Les décisions de l'assemblée générale sont consignées dans un registre de procès-verbaux signés par le président et un administrateur. Ce registre est conservé au siège social où tous les membres peuvent en prendre connaissance mais sans déplacement du registre.

V. Administration

Art. 18. L'association est gérée par un Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est composé d'au moins quatre personnes nommées par l'Assemblée générale parmi les membres effectifs pour un terme de quatre ans, et en tout temps révocables par elle.

Tout administrateur est libre de se retirer de l'association en adressant sa démission par écrit au Conseil d'Administration.

La révocation des administrateurs ne peut être prononcée que par l'Assemblée générale à la majorité absolue des voix des membres présents ou représentés.

Art. 19. Les administrateurs exercent leur mandat à titre gratuit. Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Art. 20. Lorsqu'un mandat d'administrateur se termine anticipativement suite au décès, à la démission volontaire, à la révocation ou parce que la condition pour être membre n'est plus remplie, l'Assemblée Générale pourvoit au remplacement de cet administrateur pour le reste de la durée du mandat interrompu. Aussi longtemps qu'il n'est pas pourvu au remplacement, les autres administrateurs remplissent la plénitude des compétences du Conseil d'Administration.

Art. 21. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président, un vice-président, un trésorier et un secrétaire.

En cas d'empêchement du président, ses fonctions sont assumées par le vice-président ou par le plus âgé des administrateurs présents.

Art. 22. Le Conseil se réunit sur convocation du président et/ou du secrétaire. Il forme un collège et ne peut statuer que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Chaque administrateur dispose d'une voix. Il peut se faire représenter par un autre administrateur au moyen d'une procuration écrite. Chaque administrateur ne peut être titulaire que d'une seule procuration.

Les décisions sont prises à la majorité absolue des voix. En cas de parité de voix, celle du président ou de son remplaçant est prépondérante.

Les décisions du Conseil d'Administration sont consignées sous forme de procès-verbaux, signés par le président et le secrétaire et inscrites dans un registre spécial.

Art. 23. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'association.

Le Conseil d'Administration pourra inviter des membres effectifs ou adhérents, avec voix consultative, pour l'examen de certains points précis liés à la gestion quotidienne de l'association.

Art. 24. Les administrateurs, les personnes déléguées à la gestion journalière, ainsi que les personnes habilitées à représenter l'association ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle et ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 25. Le secrétaire, ou en son absence, le président, est habilité à accepter à titre provisoire ou définitif les libéralités faites à l'association et à accomplir toutes les formalités nécessaires à leur acquisition.

Art. 26. La signature conjointe de deux membres du conseil d'administration engage l'association.

VI. Contributions et Cotisations

Art. 27. Les membres adhérents sont astreints à une cotisation annuelle dont le montant est fixé par l'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'Administration.

La cotisation annuelle n'excédera en aucun cas le montant de 300 euros.

La participation aux activités sportives, entraînements et compétitions, organisées par l'association sera conditionnée au paiement de la cotisation annuelle.

Art. 28. Les membres effectifs ne sont astreints à aucun droit d'entrée, ni au paiement d'aucune cotisation. Ils apportent à l'association le concours actif de leurs capacités et de leur dévouement dans l'organisation des compétitions sportives ou de toute autre activité de l'association.

VII. Mode d'établissement des comptes

Art. 29. Le Conseil d'Administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle. Le Conseil d'Administration soumettra de la même façon à l'Assemblée Générale un projet de budget pour l'exercice suivant.

VIII. Modification des statuts

Art. 30. L'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'Assemblée Générale réunit au moins deux tiers des membres.

Art. 31. Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

IX. Dissolution et Liquidation

Art. 32. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Art. 33. En cas de dissolution de l'association, l'Assemblée Générale désigne le ou les liquidateurs, détermine leurs pouvoirs et indique l'affectation à donner à l'actif net de l'avoir social.

Cette affectation doit obligatoirement être faite en faveur d'une fin désintéressée.

X. Dispositions finales

Art. 34. En complément des statuts, le Conseil d'Administration pourra établir un règlement d'ordre intérieur. Des modifications à ce règlement pourront être apportées par une décision du Conseil d'Administration, statuant à la majorité simple.

Art. 35. Tout ce qui n'est pas explicitement prévu aux présents statuts est réglé par la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Référence de publication: 2009110646/165.

(090132749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

Snowdown Holding S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.510.

1. Il résulte qu'en date du 24 Juillet 2009, l'Associé Unique de la Société a pris les décisions suivantes:

* Démission de l'Administrateur suivant à compter du 24 Juillet 2009:

- Manacor (Luxembourg) S.A., ayant son siège à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg;

* Election de nouveaux Administrateurs A pour une durée de 6 ans à compter du 24 Juillet 2009:

- M Vasco Manuel Pacheco de Couto, ayant sa résidence personnelle à Av. Monsenhor Francisco de Assis No 154, Sao Martinho Vale, 4770-606, V.N. Famalicao, Portugal;

- M Pedro Gabriel Pacheco de Couto, ayant sa résidence personnelle à Av. Monsenhor Francisco de Assis No 154, Sao Martinho Vale, 4770-606, V.N. Famalicao, Portugal;

* Election de nouveaux Administrateurs B pour une durée de 6 ans à compter du 24 Juillet 2009:

- M Gérald O.D. Welvaert, ayant sa résidence professionnelle à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg;

- M Martinus C.J. Weijermans, ayant sa résidence professionnelle à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Signatures

Domiciliation Agent

Référence de publication: 2009105789/23.

(090126933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

KAILUA S.A., société de gestion de patrimoine familial (SPF), Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 42.892.

L'an deux mille neuf, le trente et un juillet.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "KAILUA S.A.", ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 42 892, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date

du 4 février 1993, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 203 du 5 mai 1993 et dont les statuts ont été modifiés par acte du notaire instrumentant en date du 28 décembre 2001, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 751 du 16 mai 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Giovanni VITTORE, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Régis GALIOTTO, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Anne-Marie PRIMICERI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence ainsi que les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II.- Il appert de la liste de présence que les 420 (quatre cent vingt) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société de participations financières mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007.

2. Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société relatif à l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2001 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

3. Changement de la dénomination sociale de "KAILUA S.A." en "KAILUA S.A., société de gestion de patrimoine familial (SPF)".

4. Modification subséquente de l'article premier des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de "KAILUA S.A., société de gestion de patrimoine familial (SPF)".

5. Modification de l'article vingt-sept des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 27.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2001 sur la société de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal des sociétés de participations financières et d'adopter le statut d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007.

Deuxième résolution

Afin de le mettre en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de "KAILUA S.A." en "KAILUA S.A., société de gestion de patrimoine familial (SPF)".

Quatrième résolution

Afin de le mettre en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "KAILUA S.A., société de gestion de patrimoine familial (SPF)".

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article vingt-sept des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 27**. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. VITTORE, R. GALIOTTO, A-M. PRIMICERI, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 03 août 2009. Relation: LAC/2009/31359. Reçu soixante-quinze euros (75,-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivra aux fins de publication du Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 AOÛT 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009110340/99.

(090132828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

GL Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 123.762.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée
Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 31 juillet 2009*

1. L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement du mandat des administrateurs sortants suivants, pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010:

- Monsieur Geoffroy LINARD DE GUERTECHIN, Administrateur et Président du Conseil d'Administration
- Monsieur Claude PECH, Administrateur
- Monsieur Michel JAUNER, Administrateur
- Monsieur Roland LEUTWILER, Administrateur

2. L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement du Réviseur d'Entreprises, PricewaterhouseCoopers S.à r.l., pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

Président:

Monsieur Geoffroy LINARD DE GUERTECHIN, Banque Privée Edmond de Rothschild, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg

Administrateurs:

Monsieur Claude PECH, Banque Privée Edmond de Rothschild, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
Monsieur Michel JAUNER, Im Tiergärtli, 12, CH-8124 Maur
Monsieur Roland LEUTWILER, Etzelweg, 1, CH-8704 Herrliberg

Réviseur d'Entreprises:

PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2009.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Société Anonyme

Eva-Maria MICK / Katie AGNES

Mandataire Commercial / Mandataire Commercial

Référence de publication: 2009109057/32.

(090130952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Eurizon Investment Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 58.206.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 27 avril 2009 à 10.00 heures au siège social

Quatrième résolution

Le mandat des Administrateurs et du réviseur d'entreprises venant à échéance, l'assemblée les renouvelle pour 1 an.

Conseil d'Administration:

Andrea Cecchini, Administrateur et Président du Conseil, Eurizon Capital SGR SpA., Piazzale Cadorna 3, I-20123 Milano,

Paolo Baessato, Administrateur, Intesa Sanpaolo SpA, Piazza della Scala 6, I-20121 Milano,

Jérôme Debertolis, Administrateur, Eurizon Capital S.A., 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

Réviseur d'entreprises

Ernst & Young S.A. 7, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Les mandats des administrateurs et du réviseur prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Eurizon Investment Sicav

Sanpaolo Bank S.A.

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2009105803/24.

(090126592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Hess Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 66, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.332.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 24 juillet 2009

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 juillet 2009 que:

- Monsieur Thomas Bruce SELFRIDGE, né le 19 juillet 1943 à San Francisco, Californie, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 21 Westgate Drive, San Rafael, Californie 94903, Etats-Unis d'Amérique, a été nommé administrateur de la Société avec effet au 1^{er} juillet 2009, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

Le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Donald M. HESS, Président;
- Monsieur Lee WILLIAMS;
- Monsieur Martin KRONENBERG;
- Monsieur Thomas Bruce SELFRIDGE.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009106432/20.

(090127516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Gurman S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4430 Belvaux, 2, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 28.620.

L'an deux mille neuf, le trente juin.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

ONT COMPARU:

1.- La société à responsabilité limitée "GURMAN S.à r.l.", avec siège social à L-4430 Belvaux, 2 rue G-D Charlotte, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Differdange, en date du 22 juillet 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 276 du 15 octobre 1988,

ici représentée par ses deux gérants:

- Monsieur Ante BACIC, cuisinier, demeurant à L-4418 Soleuvre, 1 Place de l'Indépendance.
 - Madame Jeannette ZUT, serveuse, demeurant à L-4418 Soleuvre, 1 Place de l'Indépendance,
- ayant le pouvoir d'engager la prédite société par leurs signatures conjointes.

2.- Monsieur Ante BACIC, prédit, agissant en nom personnel

3.- Madame Jeannette ZUT, prédite, agissant en nom personnel

4.- Monsieur Davor CACIC, cuisinier, demeurant à L-4430 Belvaux, 2 rue G-D Charlotte

5.- Madame Jasmina BACIC, serveuse, demeurant à L-4422 Belvaux, 4 rue du Brill, née KOVACEVIC.

Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné d'acter leurs déclarations comme suit:

- les parts sociales de la société "GURMAN S.à r.l.", se trouvent actuellement réparties comme suit:

- Monsieur Ante BACIC, prédit,	10 parts
- Madame Jeannette ZUT, prédite,	10 parts
TOTAL: VINGT PARTS SOCIALES	20 parts

Par les présentes, Monsieur Ante BACIC, prénommé, déclare céder et transporter les dix (10) parts sociales qu'il détient dans la prédite société à Monsieur Davor CACIC, prénommé, qui accepte. Cette cession a eu lieu pour et moyennant le prix de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-), somme que le cédant déclare avoir reçue du cessionnaire, avant la passation des présentes directement et en dehors la présence du notaire instrumentant, ce dont il en donne quittance titre et décharge pour solde.

Ensuite, Madame Jeannette ZUT, prénommée, déclare céder et transporter les dix (10) parts sociales qu'elle détient dans la prédite société à Madame Jasmina BACIC, née KOVACEVIC, prénommée, qui accepte. Cette cession a eu lieu pour et moyennant le prix de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-), somme que le cédant déclare avoir reçue de la cessionnaire, avant la passation des présentes directement et en dehors la présence du notaire instrumentant, ce dont elle en donne quittance titre et décharge pour solde.

La société "GURMAN S.à r.l.", prénommée et représentée comme il vient d'être dit, déclare accepter les cessions ci-avant mentionnées conformément à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales, dispenser les parties de la lui signifier et n'avoir entre les mains aucun empêchement ou opposition qui puisse en arrêter ou suspendre l'effet.

La société déclare en outre donner décharge pleine et entière aux cédants, de toutes contraintes, dettes quelles qu'elles soient, passées, présentes et futures (TVA, contributions, sécurité sociale, et fournisseurs) avec engagement formel de les tenir quitte et indemne si besoin devait en être.

A la suite de la cession ainsi intervenue, le capital de la société "GURMAN S.à r.l.", se trouve réparti de la manière suivante:

- Monsieur Davor CACIC, prénommé,	10 parts
- Madame Jasmina BACIC, née KOVACEVIC, prénommée,	10 parts
TOTAL: VINGT PARTS SOCIALES	20 parts

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant même les associés représentant l'intégralité du capital social ont déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqués en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont ils reconnaissent avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société décide:

a) de convertir le capital social actuel de UN MILLION DE FRANCS LUXEMBOURGEOIS (LUF 1.000.000.-) en EUROS au taux de change de 40,3399 pour donner au capital social une valeur en EUROS de VINGT-QUATRE MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-NEUF EUROS TRENTE-CINQ CENTS (24.789,35.- €)

b) d'augmenter le capital social à concurrence de la somme en espèces de DEUX CENT DIX EUROS SOIXANTE-CINQ CENTS (EUR 210,65) pour le porter de son montant actuel de VINGT-QUATRE MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-NEUF EUROS TRENTE-CINQ CENTS (24.789,35.- €) à VINGT-CINQ MILLE EUROS (25.000.- €)

c) La prédite somme de DEUX CENT DIX EUROS SOIXANTE-CINQ CENTS (EUR 210,65) a été versée par les associés sur le compte de la société, ce que les associés constatent expressément;

d) de supprimer les vingt parts sociales (20) existantes de cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 50.000.-) chacune et de créer vingt parts sociales nouvelles (20) de mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250.-) chacune.

Ces parts sociales sont attribuées aux associés actuels, au prorata des parts anciennes leur appartenant dans la prédite société.

Deuxième résolution

De qui précède, l'assemblée générale extraordinaire de la prédite société décide de modifier l'article cinq des statuts et de lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000.-) représenté par vingt parts sociales (20) de mille deux cent cinquante euros (1.250.-) chacune.

Troisième résolution

L'assemblée générale accepte la démission à compter de ce jour de sa fonction de gérante de Madame Jeannette ZUT, prédite.

Et lui accorde décharge pour l'accomplissement de son mandat.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer à compter de ce jour pour une durée indéterminée:

- Monsieur Ante BACIC, prédit, dans la fonction de gérant technique.
- Madame Jasmina BACIC, née KOVACEVIC, prédite, dans la fonction de gérante administrative.

Cinquième résolution

La société est valablement engagée par les signatures conjointes des deux gérants.

Frais

Les frais et honoraires qui incombent à la société en raison du présent acte s'élèvent à HUIT CENTS EUROS (800.- EURO).

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Bacic; Zut; Cacic; Bacic née Kovacevic, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 juillet 2009. Relation: EAC/2009/7912. Reçu SOIXANTE-QUINZE EUROS (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mé-morial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 11 août 2009.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2009109198/93.

(090131307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

PBV Lebensversicherung AG Niederlassung Luxemburg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 16, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 141.553.

—
Auszug aus der Niederschrift der Aufsichtsratsitzung der Gesellschaft vom 2. April 2009

Am 2. April 2009 hat der Aufsichtsrat der PBV Lebensversicherung AG folgende Beschlüsse gefasst:

- Herrn Ulrich ROSENBAUM, geboren am 9. Januar 1957 in Brühl, Deutschland, wohnhaft in Von-Holte-Strasse 27, D-50321 Brühl, Deutschland, mit sofortiger Wirkung, bis zum 31. Dezember 2011, als neues Vorstandsmitglied der Gesellschaft zu bestellen.

- Frau Barbara RIEBELING, geboren am 18. Februar 1961 in Köln, Deutschland, wohnhaft in Feldblumenweg 25, D-50769 Köln, Deutschland, mit sofortiger Wirkung, bis zum 31. März 2014, als neues Vorstandsmitglied der Gesellschaft zu bestellen.

Der Vorstandsrat der PBV Lebensversicherung AG setzt sich demnach wie folgt zusammen:

Herr Ulrich ROSENBAUM

Frau Barbara RIEBELING

Herr Stephan SPITAL

Frau Silke Andrea FUCHS

Frau Iris KLUNK

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 7. August 2009.

PBV Lebensversicherung AG Niederlassung Luxemburg

Unterschrift

Référence de publication: 2009106030/25.

(090126783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Benelux Press S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4026 Esch-sur-Alzette, 114, rue de Belvaux.

R.C.S. Luxembourg B 147.748.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf. Le quatorze août.

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A COMPARU:

Madame Talina Maria CARDOSO LEIGO, employée, née à Esch/Alzette, le 04 décembre 1973, demeurant à L-4026 Esch/Alzette, 107, rue de Belvaux.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle, qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de:

BENELUX PRESS S. à r.l.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un salon de thé ainsi que l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

La société a encore pour objet le commerce de petites épiceries, journaux et tabac.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Esch/Alzette.

Art. 4. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 11. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2009.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

Madame Talina Maria CARDOSO LEIGO, prénommée, CENT PARTS SOCIALES	100
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

Toutes les parts ont été libérées intégralement en espèces et en conséquence la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à MILLE EUROS (€ 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ainsi arrêtés, la comparante, unique associée de la société se considérant comme réunie en assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

I.- Est nommée gérant de la société:

Madame Talina Maria CARDOSO LEIGO, prénommée.

II.- La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

III.- Le siège social de la société se trouve à: L-4026 Esch/Alzette, 114, rue de Belvaux.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Cardoso Leigo, Kesseler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 août 2009. Relation: EAC/2009/9974. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 19 août 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009110270/73.

(090132558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

GMT Global Multi-Strategy Fund of Funds, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 130.813.

Le Rapport Annuel Révisé au 30 juin 2008 et la distribution de dividendes relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2009.

Eva-Maria MICK / Katie AGNES

Mandataire Commercial / Mandataire Commercial

Référence de publication: 2009110788/14.

(090133330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

Nicoba S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 29.800.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 30 juin 2009 à 11 heures à Luxembourg

Résolutions:

- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats des Administrateurs Joseph WINANDY, 92, rue de l'horizon, L-5960, ITZIG, et de la société COSAFIN SA représentée par Jacques Bordet, 10, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg. L'assemblée décide à l'unanimité de nommer Monsieur Koen LOZIE, 18 rue des sacrifiés, L-8356 GARNICH, au poste d'administrateur en remplacement de Monsieur Jean QUINTUS.

Les présents mandats sont nommés pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009.

- L'Assemblée renouvelle le mandat du Commissaire aux Comptes de Monsieur Pierre SCHILL, 18A, boulevard de la foire, L-1528 Luxembourg, celui-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009.

Pour Extrait

FIDUPAR

Signatures

Référence de publication: 2009106797/21.

(090128914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Realvest AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 129.636.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour l'exercice 2008 tenue le 7 mai 2009 à 8.00 heures

Extrait des résolutions

4. L'assemblée générale confirme et renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, à savoir:

- *Administrateurs:*

* M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

* Mme Anique Bourkel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

* M. Alexandre Vancheri, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

- *Administrateur-délégué:*

* M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

- *Commissaire aux comptes:*

* Wilbur Associates Ltd, IBC 185200, Elizabeth Avenue & Shirley Street S-E2, Union Court Building, Nassau, Bahamas, N-8188;

qui tous acceptent, pour l'exercice social 2009 et jusqu'à la prochaine assemblée qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009110594/25.

(090132380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

Guidance Financial Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 107.913.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the thirty first day of July.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

GUIDANCE FINANCIAL GROUP LTD., with registered office at Ugland House, South Church Street, George Town, Cayman Islands, registered in the Commercial Register of Cayman Islands under the number MC 64471,

here represented by Mr. Nils BERGEN, maître en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the notary and the proxyholder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented by Mr. Nils BERGEN, pre-named, declared and requested the notary to act:

I.- That the private limited company (société à responsabilité limitée) "GUIDANCE FINANCIAL GROUP S.à r.l.", with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 107913, was incorporated by a deed received by Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, on April 28, 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 962 of September 29, 2005, and whose articles of association have been amended by the same notary, on December 6, 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 511 of March 10, 2006.

II.- That the capital of the private limited company "GUIDANCE FINANCIAL GROUP S.à r.l.", pre-named, presently amounts to twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by one hundred and twenty five (125) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

III.- That the appearing party is the holder of all the shares of the pre-named private limited company "GUIDANCE FINANCIAL GROUP S.à r.l."

IV.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the private limited company "GUIDANCE FINANCIAL GROUP S.à r.l." which has discontinued all activities.

V.- That the appearing party declares that it has taken over all assets and all liabilities of the said company.

VI.- That it is witnessed that the appearing party is vested with all the assets of the dissolved company and that the appearing party shall guarantee the payment of all liabilities of the company even if unknown at present.

VII.- That the liquidation of the private limited company "GUIDANCE FINANCIAL GROUP S.à r.l." is completed and that the company is to be construed as definitely terminated.

VIII.- That full and entire discharge is granted to the incumbent managers of the dissolved company for the performance of their assignment.

IX.- That the corporate documents shall be kept for the duration of five years at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately seven hundred and fifty Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname. Christian name, civil status and residence, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le trente et un juillet.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

GUIDANCE FINANCIAL GROUP LTD., avec siège social à Ugland House, South Church Street, George Town, Iles Cayman, inscrite au Registre de Commerce des Iles Cayman sous le numéro MC 64471,

représentée par Monsieur Nils BERGEN, maître en droit, domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée par Monsieur Nils BERGEN, prénommé, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société à responsabilité limitée "GUIDANCE FINANCIAL GROUP S.à r.l." ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 107913, a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, le 28 avril 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 962 du 29 septembre 2005, et dont les statuts ont été modifiés par le même notaire, le 6 décembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 511 du 10 mars 2006.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée "GUIDANCE FINANCIAL GROUP S.à r.l.", pré-désignée, s'élève actuellement à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100.-) chacune.

III.- Que la comparante est l'associée unique de la prédite société à responsabilité limitée "GUIDANCE FINANCIAL GROUP S.à r.l."

IV.- Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la société à responsabilité limitée "GUIDANCE FINANCIAL GROUP S.à r.l.", qui a interrompu ses activités.

V.- Que la comparante déclare qu'elle a repris tous les éléments d'actif et de passif de ladite société.

VI.- Qu'il est attesté que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société dissoute et répondra personnellement de tout le passif social de la société, même inconnu à ce jour.

VII.- Que la liquidation de la société à responsabilité limitée "GUIDANCE FINANCIAL GROUP S.à r.l." est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

VIII.- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat.

IX.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de sept cent cinquante euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: BERGEN - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 11 août 2009. Relation GRE / 2009/2852. Reçu soixante quinze euros 75 EUR

Le Receveur ff. (signé): PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 14 août 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009109098/99.

(090130688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Luomaï, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 3, rue des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 147.769.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le sept août.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Madame Karin ZEIMES, docteur en médecine vétérinaire, née à Luxembourg, le 2 novembre 1963, demeurant à L-8079 Bertrange, 9, rue de Leudelange,

ici représentée par Madame Nancy LAMBERT, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par les présentes.

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "Luomaï", (ci-après la "Société"), régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts, (les "Statuts").

Art. 2. La Société a pour objet l'exploitation d'une agence commerciale en informatique et produits dérivés.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Foetz, (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 9. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente juin, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de l'année suivante.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 19. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 30 juin 2010.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, Madame Karin ZEIMES, préqualifiée, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cent cinquante euros.

Résolutions prises par l'associée unique

Et aussitôt l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-3895 Foetz, 3, rue des Artisans.
2. Les personnes suivantes sont nommées aux fonctions de gérants:
 - Monsieur Jean CHATELLE, agent commercial, né à Bruxelles (Belgique), le 23 juillet 1961, demeurant à B-1410 Waterloo, 52, rue Culée, gérant technique, et
 - Monsieur Manuel LACROIX, agent commercial, né à Bruxelles (Bruxelles), le 14 juin 1972, demeurant à B-1730 Mollem, 4, Fort, gérant administratif.
3. Le gérant technique peut engager la Société en toutes circonstances par sa seule signature.

Jusqu'à concurrence de 1.250,- EUR, la Société peut être valablement engagée par la signature individuelle du gérant administratif; pour tout engagement dépassant cette contre-valeur la co-signature du gérant technique est nécessaire.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Grass, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, ès-qualité qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: LAMBERT - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 août 2009. Relation GRE / 2009/2933. Reçu soixante quinze euros 75 EUR

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 19 août 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009110752/116.

(090133085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

Stelman International Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 7.750.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 103.342.

Monsieur Pierre MESTDAGH, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, et Monsieur Thierry SIMONIN, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg ont démissionné de leur mandat de gérant avec effet ce jour.

Luxembourg, le 18 août 2009.

Pour STELMAN INTERNATIONAL GROUP S.à r.l.

SGG SA

Signatures

Référence de publication: 2009109867/15.

(090131601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

tempo! S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 10, rue des Gaulois.

R.C.S. Luxembourg B 95.212.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 2 avril 2009

1. L'Assemblée décide, avec effet immédiat, de révoquer M. Alex BENOY de ses fonctions de commissaire aux comptes.
2. L'Assemblée nomme aux fonctions de commissaire aux comptes la société ICONCEPT S.à r.l., L-5751 Frisange, 15, rue Robert Schuman. Le nouvel commissaire aux comptes terminera le mandat de celui qu'il remplace.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2009.

TEMPO! S.A.

Signature

Référence de publication: 2009109874/15.

(090132019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

Chifra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 77.279.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société CHIFRA S.A. qui s'est tenue à Luxembourg le 6 juillet 2009

Omissis

Sixième résolution:

L'assemblée générale décide de remplacer le commissaire aux comptes Achille Severgnini par Monsieur Julien Nicaud, employé privé, né le 4 juin 1981 à Metz, et résident professionnellement au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Le mandat du nouveau commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 6 juillet 2009.

Pour copie conforme

Pour le conseil d'administration

Marco Sterzi

Administrateur

Référence de publication: 2009106540/20.

(090127530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.
